

Note de rentrée 2021

A l'ensemble des parents, à l'ensemble des responsables légaux,

Votre enfant est scolarisé à l'École Internationale de Carthage pour l'année scolaire 2021-2022. J'ai le plaisir de vous communiquer plusieurs informations sur le déroulement de la rentrée.

→ Situation sanitaire, COVID19, protocole d'accueil :

Depuis mars 2020, nous sommes tous impactés par la situation sanitaire, avec forcément des perturbations pour les élèves, les parents et l'ensemble de nos équipes.

Néanmoins, nous avons réussi à maintenir un enseignant en présentiel à plus de 94% sur l'ensemble de l'année 2020-2021. Ce qui est exceptionnel et une grande chance, voire un privilège ! En effet, seulement 25% des écoles du réseau mondial de l'AEFE ont été concernées par le présentiel au cours de l'année scolaire dernière.

Pour cette rentrée, la situation reste compliquée pour notre pays. Nous devons donc tous être concernés et mobilisés afin de garantir au maximum l'enseignement en présentiel. Les gestes barrières : le port du masque de l'élémentaire au lycée, ainsi que pour l'ensemble des adultes, le lavage des mains et la distanciation, devront être appliqués scrupuleusement. La prise de température n'est plus obligatoire. Les élèves sans masque ne pourront pas être accueillis au sein de l'établissement, à l'exception des élèves de maternelle !

Un protocole sanitaire 2021-2022, concernant les cas COVID et contacts, vous sera communiqué dès sa validation par les autorités tunisiennes et l'Ambassade.

→ La rentrée 2021-2022 :

La rentrée se déroulera aux dates prévues par l'Éducation Nationale et l'AEFE, en présentiel.

Les horaires d'ouverture des portails sont avancés à 7h30 pour l'ensemble de l'ISC Carthage, afin de réguler le flux des élèves le matin. Nous vous invitons à tenir compte de cette possibilité.

Le service de restauration scolaire, la garderie et le transport scolaire avec port du masque dans le bus débuteront le lundi 06 septembre.

Au nom de l'ISC, je vous souhaite une excellente année scolaire, d'épanouissement, d'assiduité et de respect. Je compte sur vous, parents d'élèves, pour le suivi et l'accompagnement de votre enfant durant cette année.

NB : Les familles qui n'ont pas régularisé leur situation comptable et administrative : frais de réinscription, frais de scolarité, paiement des services annexes et dépôt du dossier de réinscription complet, doivent impérativement se présenter au service comptable au plus tard le lundi 30 août. Sans cette régularisation, les élèves concernés n'apparaîtront pas sur les listes de classe et ne pourront pas être accueillis à la rentrée.

JY VIAIN – Proviseur

En annexe : les calendriers de rentrée de la Maternelle, de l'Élémentaire, du Collège et du Lycée.